

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 20 (1882)  
**Heft:** 49

**Artikel:** L'année qui s'en va  
**Autor:** F. Chd.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-187235>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**  
 SUISSE : un an . . . 4 fr. 50  
 six mois . . . 2 fr. 50  
 ETRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

**PRIX DES ANNONCES :**  
 La ligne ou son espace, 15 c.  
 Pour l'étranger, 20 cent.

*Les nouveaux abonnés pour l'année 1883, recevront le journal gratuitement d'ici au 1<sup>er</sup> janvier.*

### L'année qui s'en va.

Décembre est venu, le soleil est couché, le vent mugit et siffle dans les arbres, la neige, mélangée de pluie, est chassée violemment ; les passants attardés courent plutôt qu'ils ne marchent : pouah ! le vilain temps ; rentrons vite ; prenons notre robe de chambre et nos pantoufles et installons-nous au coin du feu en attendant le souper.

Ah ! comme il fait bon, dans sa chambre bien chaude, les pieds contre les chenets, regarder les flammes follettes dévorer lentement cette grosse bûche bien séchée depuis le printemps.

La lampe n'est pas encore allumée, et le foyer donne cette lumière chancelante, vive par instants, qui prête un aspect fantastique à tous les objets d'alentour... Que de choses vous passent par la tête dans ces moments-là ; le passé revient, tous les faits saillants de l'année se présentent à la mémoire dans leurs moindres détails. Pour les uns, elle a été bonne, les récoltes ont bien réussi, on a pu les recueillir à temps, les semaines sont faites et les soucis sont derrière le dos ; un gros garçon est venu augmenter la famille, le bonheur est là et l'avenir est tout de rose. — Pour les autres, au contraire, elle a été triste ; un deuil, celui qu'on cherissait ne sera plus là au milieu de la famille pour fêter la nouvelle année ; le commerce n'a pas marché, on n'a eu que des déboires, des déceptions, des spéculations manquées. Que n'a-t-on été plus sage ! On dit : Ah ! si j'avais su, mais on ne savait pas ; une autre fois, on sera plus prévoyant.

Ces instants-là sont entièrement consacrés aux pensées philosophiques et aux bonnes résolutions. Eh bien, chers lecteurs et chères lectrices, si vous êtes des premiers, pensez un peu aux seconds, l'occasion est belle, ne la laissez pas échapper. Le jour de l'an approche, les uns auront de beaux cadeaux, de bons diners, et le passeront joyeusement en famille ; les autres n'auront rien peut-être, après cette année difficile, pas même cette bûche pour les réchauffer et leur faire voir l'année qui vient moins sombre que celle qui s'en va. — Le travail viendra-t-il et avec lui le pain pour tous ces êtres chérirs qui souffrent sans se plaindre ?... Dieu les aidera, espérez-vous, mais aidez-lui à cette bonne Providence et consacrez aux nombreux arbres de Noël qui vont se faire dans un but charitable, quelques bons vête-

ments chauds et quelques petits bibelots qui feront tant d'heureux.

Chez vous, on se prépare en silence : les secrets et les conspirations vont leur train ; ce sera à celui qui vous ménagera la plus jolie surprise. — Votre fille cadette, dans sa gracieuse naïveté, viendra peut-être vous dire comme certaine fillette de ma connaissance : « Papa, tu ne diras pas à maman ni à personne, mais je veux te dire que je veux te faire une surprise d'essuie-plume. »

Arrangez donc aussi une surprise aux pauvres, cela leur fera tant de plaisir.

F. Chd.

### Les Meiges devant le Grand Conseil.

La question des meiges est revenue l'autre jour devant le Grand Conseil, ensuite d'une pétition signée par la généralité des médecins vaudois demandant la révision de la loi sanitaire, pour laquelle le Conseil d'Etat a été invité à présenter un projet. Néanmoins, messieurs les meiges peuvent dormir tranquilles ; on trouvera bien pour eux un moyen terme, un article caoutchouc, comme il s'en trouve dans toutes les lois. Pourquoi chicanerait-on ces braves gens, qui ont de si nombreux partisans chez nous et qui ont déjà sauvé tant de pauvres malades. Quant à ceux qu'ils ont envoyés dans l'autre monde, on n'en parle pas : on ne peut faire d'omelette sans casser des œufs.

A quoi bon, du reste, faire une loi sévère, protégeant les lumières et l'expérience des médecins patentés, pour s'exposer à l'obligation de lui donner un coup de canif chaque fois qu'une pétition viendra demander à l'autorité une tolérance en faveur des marchands d'orviétan, de tisane universelle ou de pillules merveilleuses ?

Les clients de ces guérisseurs nous disent que d'ailleurs, en Amérique, ce pays aux idées larges et nouvelles, chacun peut pratiquer la médecine en toute liberté et qu'on ne s'en trouve pas plus mal. Ces messieurs se trompent cependant. On n'a plus aujourd'hui le droit, comme autrefois, de faire, en Amérique, de la médecine, sans avoir obtenu de diplôme ; mais les médecins qui pratiquent sans diplôme sont malheureusement très nombreux aux Etats-Unis. Le ministère public n'y poursuit jamais d'office les médecins non reconnus par la Faculté, et il faut, pour que les tribunaux les condamnent, qu'une personne se porte partie civile contre eux. Les jugements en pareils cas sont quelquefois rigoureux ; on cite l'exemple d'un homme qui a obtenu 5000 dollars de dommages-intérêts d'un faux doc-